



**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CROUS DE LYON**

**Séance du 16 mars 2023**

Délibération du CA n°23/02

Objet : Compte financier 2022

Documents joints : Tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale, annexe compte financier 2022, visa compte financier 2022

Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes publics ;

Article 1<sup>er</sup> : Le conseil d'administration vote les éléments suivants :

- 630,28 ETPT sous plafond et 6,92 ETPT hors plafond exécutés
- 98 635 684 € d'autorisations d'engagement exécutés dont :
  - 26 886 803 € personnel
  - 61 757 080 € fonctionnement
  - 9 991 801 € investissement
- 106 892 615 € de crédits de paiement réalisés dont :
  - 26 886 803 € personnel
  - 35 275 071 € fonctionnement
  - 44 730 741 € investissement
- 81 259 966 € de recettes réalisées
- - 25 632 649 € de solde budgétaire

Article 2 : Le conseil d'administration vote les réalisations comptables suivantes :

- + 824 094,77 € de variation de trésorerie
- + 4 719 141,62 € de résultat patrimonial
- + 4 434 366,99 € de capacité d'autofinancement
- + 2 705 248,86 € de variation du fonds de roulement au titre de l'exercice



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Article 3 : Le conseil d'administration décide d'affecter en réserves :

- Le résultat de l'exercice à hauteur de + 4 719 141,62 €
- Le report à nouveau créditeur de 1 730 653,73 €
- Le report à nouveau débiteur de 2 200 303,73 €

La présente délibération est adoptée à la majorité des membres du Conseil d'administration :

Nombre de membres composant le CA : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 24
Quorum atteint : O
Nombre de voix favorables : 19
Nombre de voix défavorables : 4
Nombre d'abstentions : 1

Fait à Lyon, le 23/03/2023

Le Président du Conseil d'administration,  
Recteur délégué pour l'Enseignement supérieur,  
la Recherche et l'innovation  
de la région académique Auvergne Rhône-Alpes

Gabriele FIONI